

**COMPTE RENDU  
DE REUNION**

Date : 13/10/2020

Lieu : Salle du Conseil Municipal

**Membres :**

Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

**Absents excusés :** aucun

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Diffusion :** les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 15/10/2020

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00
	Page : Page 2 sur 11

## **ORDRE DU JOUR**

1. Point budgétaire au 13 octobre
2. Projet de Four communal
3. Réfection de la Place du village
4. Parkings dans le village
5. Maison Nizier
6. Projet de Territoire de l'Agglomération du Gard Rhodanien et gouvernance
7. Transfert du PLU à l'Agglomération du Gard Rhodanien
8. Commission de contrôle électorale
9. DIA CONTERIO/BONNERY
10. DIA VOSGIEN/ROMANET-HAMET
11. DIA BRUNEL / DUMONT
12. Solidarité intempéries
13. Subvention à l'école
14. Questions diverses

## **PREAMBULE**

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Le maire propose au Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour : « Subvention à l'école ». La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **1 POINT BUDGETAIRE AU 13 OCTOBRE**

### **Score budgétaire de la commune**

Le «Score Budgétaire» de la commune permet au service de l'Etat, d'assurer un contrôle budgétaire des communes. Comment ce score est-il calculé ? Le score se compose de quatre critères qui n'ont pas tous la même importance. Certains comptent pour **36 %** du score global alors que d'autres ne comptent que pour 10 % :

- **Recettes de fonctionnement** nettement supérieures aux dépenses (*autrement dit, résultat annuel de fonctionnement*). Ce critère compte pour **36 %** de la note finale.
- **Endettement le plus bas possible** (*autrement dit, dette par habitant*). Ce critère compte pour 36 % de la note finale.
- **Charges structurelles les plus basses possibles** c'est-à-dire charges qui vont se maintenir dans le temps. Il s'agit surtout des charges de personnel et dans une moindre mesure, des intérêts des emprunts. Ce critère compte pour **18 %** de la note finale.
- **Meilleures recettes fiscales possibles** (*autrement dit, impôts ou taxes locaux les plus élevés possibles*). Ce critère compte pour **10 %** de la note finale.

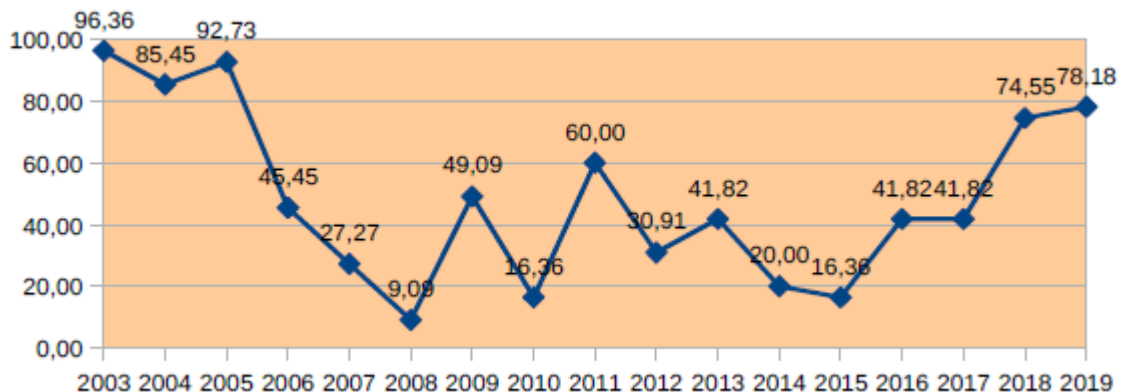
Au final le score va donc de 0 (score nul), à 100 (score maximal). Le fait de passer en dessous de 20 déclenche en principe le passage en réseau d'alerte et souvent une convocation du maire par Le Préfet. Le 25 septembre M. Longuet, nouvel Inspecteur Principal des Finances Publiques est venu se présenter au Conseil Municipal et nous a transmis l'évolution du score de la commune (ci-dessous). Souvent, les fluctuations sont le résultat de contractualisation d'emprunts (salle des fêtes, Maison Nizier) qui augmentent la dette et réduisent le résultat de fonctionnement des années futures.

## COMPTE RENDU (Suite)

Indice : 00

Page : Page 3 sur 11

évolution du score de la commune



### Point Budgétaire au 13 Octobre 2020

Le Maire a présenté au Conseil Municipal l'état du budget au 13 octobre. On retiendra principalement :

- Un total des dépenses de fonctionnement en léger retrait par rapport à la prévision (de 8 954 € environ sur une prévision de 169 042 € à date) principalement expliqué par une moindre dépense sur les charges de voirie.
- Une avance sur les recettes de fonctionnement : + 14 756 € principalement due à la taxe additionnelle sur les mutations (+36 000 €).
- Des dépenses d'investissement conformes à l'attendu
- Un manque à gagner de 4000 € sur les recettes d'investissement à la suite des 11 annulations (COVID) de location de la salle des fêtes.

## 2 PROJET DE FOUR COMMUNAL

### 2.1 Avancement du Projet

Deux réunions de la commission se sont tenues récemment. Le contour des travaux est maintenant bien défini. Les plans de réalisations sont en cours. L'implantation du bâtiment devrait se faire en décembre 2020. La construction du four communal s'échelonne sur les années 2021/2022.

### 2.2 Composition de la Commission « Four Communal »

Après demandes, de nouvelles personnes volontaires la composition de la commission est la suivante : Gilbert PIN BARRAS, Didier MAITRE, Francis ROUZAUD, Jean-Marc MARTIN, Jean-Marc PIERRON, Fernand CANDEL, Pierre BELANGER, Brigitte HOOGE, Stéphane LHUISSIER, Patrick PALISSE, Frédéric PUGNERE, Guy DELABIT, Didier BOISSIE – Pierre RIQUIER.

Toute nouvelle demande sera accueillie avec plaisir.

## 3 REFECTION DE LA PLACE DU VILLAGE

### 3.1 Travaux

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 4 sur 11
--	---------------------------------	---

Le descriptif des travaux sera examiné en décembre avec la commission ; la maîtrise d'œuvre sera assurée par un architecte sans renchérir le coût du projet, financé à 70 % par subvention Etat et Région.

### **3.2 Composition de la Commission**

Après demandes de nouvelles personnes volontaires, la composition de la commission est la suivante : Patrick PALISSE, Fernand CANDEL, Maurice BOULETIN, Marie RAGUSA, Philippe ROKITA, Alexis OLLIER, Sylvie EYMARD.

Toute nouvelle demande sera accueillie avec plaisir.

## **4 PARKINGS DANS LE VILLAGE**

La problématique de parking véhicules dans le village est plus que jamais d'actualité, en particulier en haute saison, notamment :

- En haute saison, la place du village est saturée, comme d'autres secteurs du village (Le Grand Chemin par exemple),
- Les randonneurs se garent souvent sur la place du village,
- Des personnes propriétaires de garage se garent dans la rue.
- Deux bus scolaires se garent sur le parking du cimetière Route d'Uzès et utilisent plusieurs places de voitures.

Plusieurs solutions sont envisagées :

- Le parking de la salle des fêtes sera totalement réaménagé selon une proposition de Stéphane LHUISSIER, à modifier pour maintenir le terrain de jeu à sa place actuelle.
- Le parking du vieux cimetière, Chemin du Mas de l'Agathe, sera aménagé pour recevoir des véhicules (balisage au sol) ; Stéphane LHUISSIER fera une proposition au Conseil Municipal pour disposition de véhicules.
- Une étude de parking en bord de rue du Grand Chemin, entre le Gour des Canards et la Carrière du Jas, sera étudiée.
- La Commission « Cadre de vie » fera un « tour du village » en recherche de places de parking et détection d'anomalies.
- Le maire fera une proposition de location de l'ancien stade à Mme Maryse Palisse.
- Dès 2021, pendant la haute saison, il sera demandé aux locataires saisonniers de ne plus se garer sur la place mais aux parkings : salle des fêtes, Route d'Uzès ou Chemin du Mas de l'Agathe.
- Il sera demandé aux propriétaires possédant un garage de s'y garer et non sur la voie publique.
- Il sera envisagé de garer les bus scolaires sur l'ancien stade si ce dernier est loué à nouveau par la commune.
- Une signalétique sera mise en place sur la place du village ainsi que sur le parking route d'Uzès invitant les randonneurs à se garer sur ce parking.

## **5 MAISON NIZIER**

### **5.1 Logement social**

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 5 sur 11
--	---------------------------------	---

### 5.1.1 Fin de chantier

La réunion de réception de fin de chantier a eu lieu le 8 octobre en présence de tous les artisans et de membres de la commission Maison Nizier. Il y a très peu de réserves qui seront levées sous une semaine, principalement la réalisation de coupe-feux entre commerce et logement et la mise en place d'une porte-fenêtre cotée commerce.

### 5.1.2 Location

Brigitte HOOGE, Présidente de la Commission d'Attribution des Logements Sociaux (CALs) rappelle que la commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre, sur la base des statuts de la commission, pour décider de la location de la Maison Nizier (partie logement social avec garage) et fait un résumé de la réunion :

- Conformément à la décision prise en réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2020, une publicité pour location de la maison Nizier a été réalisée le 2 septembre par affichage sur les panneaux municipaux et le 4 septembre sur le site internet de la mairie et par newsletter. Pour les candidats, l'échéance de réponse a été fixée par le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> septembre, au 25 septembre 2020.
- Deux personnes, jeunes femmes, ont été candidates à la location mais l'une ne remplissait pas tous les critères d'attribution du logement qui a donc été attribué à la deuxième personne. Le logement avec garage sera loué à compter du 2 novembre 2020. Le montant mensuel total du loyer + charges est de 611.22 € (les charges sont évaluées à 100 € car, s'agissant d'une première location, il n'y a pas de référence).
- Même si la future locataire remplit les conditions de solvabilité, un garant cautionnaire sera demandé par la mairie avant signature du bail.

## 5.2 Commerce

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 6 sur 11
---------------------------------	---

### **5.2.1 Travaux**

Une première visite de chantier avec le maire, les adjoints et le futur exploitant a eu lieu le 11 octobre et a permis d'évaluer les travaux supplémentaires à réaliser :

- Décroustage du mur Nord : cette activité sera prise en charge partiellement par la commune (décroustage) et le reste par un maçon (jointement).
- Mise en place d'un chauffage et de réservation pour une future climatisation
- Coulage d'une chape liquide sur les sols rdc et étage des deux pièces principales.

Ces travaux non prévus seront budgétisés, la mairie fournira les matériaux et le futur exploitant, la main d'œuvre.

Les travaux débiteront vers le 15 novembre et s'échelonneront jusqu'au 15 janvier. L'ouverture envisagée est le 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **5.2.2 Loyer**

Après débat, et considérant que les travaux d'aménagement, seront assurés par le futur exploitant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité moins une abstention, de fixer le montant mensuel du loyer à 50 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour une période de un an, à l'issue de laquelle le loyer sera réévalué en fonction des résultats de l'exercice terminé.

L'ensemble de ces dispositions sera communiqué à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques au travers de la délibération.

## **6 PROJET DE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN ET GOUVERNANCE**

### **6.1 Projet de Territoire**

L'Agglomération du Gard Rhodanien lance actuellement son projet de territoire (« Dessinons notre Horizon »), autrement dit, sa feuille de route pour les six ans à venir, en matière de transports, équipement public, tourisme, petite enfance, collecte et traitement des ordures ménagères, et évidemment, protection de l'environnement.

La participation des citoyens est fortement souhaitée au travers :

1. de la réponse à une enquête diffusée dans « Direct Agglo »,
2. des ateliers et des forums :
  - a. « ateliers territoriaux » pour des non élus, le 10 novembre de 18 heures à 20 heures à Saint Marcel de Careiret
  - b. Forum des « futurs souhaitables » le 13 novembre à Chusclan de 8h30 à 12h00
  - c. Forum des « futurs possibles » à Pont-Saint-Esprit le jeudi 3 décembre de 17h30 à 20h salle de la caserne
  - d. Forum actions à Bagnols-sur-Cèze le mardi 12 janvier 2021 à 18h à la salle des Eyrieux

### **Enquête en ligne**

Il est demandé à tous les habitants qui le souhaitent de répondre à l'enquête en ligne sur le site [www.gardrhodanien.fr](http://www.gardrhodanien.fr), cela prend moins de 10 minutes. Pour ceux qui n'ont pas internet, des exemplaires papiers ont été mis à disposition à l'accueil de la mairie. Il est important que chaque élu du territoire se mobilise pour le faire remplir afin d'obtenir des orientations précises et fiables des attentes de nos habitants et ainsi envisager d'y répondre précisément. Il est demandé à tous de remplir

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 7 sur 11
---------------------------------	---

ce questionnaire, de le faire remplir par parents et amis et de relayer l'information le plus largement possible.

### Ateliers territoriaux

Les «ateliers territoriaux» seront organisés pour toutes les communes, et, pour la commune de LE PIN et ses voisines (Verfeuil, Saint-André d'Olérargues, Saint-Marcel de Careiret, Sabran, Cavillargues, Saint-Pons-La-Calm, Le Pin et Tresques), le 10 novembre 2020 de 18 heures à 20 heures à la salle des fêtes de Saint Marcel ; trois habitants non élus, investis dans le domaine associatif ou commerçant y participeront.

### Forums

En parallèle, un « *Forum des futurs souhaitables* », réservé aux élus se tiendra à la salle des fêtes de Chusclan le vendredi 13 novembre de 8h30 à 12h00.

Les Conseils Municipaux devront désigner dans leur conseil municipal deux représentants (Stéphane LHUISSIER et Patrick DOUCHY pour LE PIN) ; les participants devront en amont réfléchir, au sein de leurs conseils municipaux, au devenir de leur territoire, à leurs attentes, leurs besoins, leurs relations avec l'agglomération,...le tout devant être formalisé par écrit. Un débat aura lieu le 5/11 en Conseil Municipal. Il sera préparé au préalable par les deux délégués de la commune.

Deux autres forums sont programmés pour les élus avec un contenu à définir :

- *Forum des futurs possibles* à Pont-Saint-Esprit le jeudi 3 décembre de 17h30 à 20h salle de la caserne
- *Forum actions* à Bagnols-sur-Cèze le mardi 12 janvier 2021 à 18h à la salle des Eyrieux.

## 6.2 Agglo Mobile

L'Agglomération du Gard Rhodanien a investi dans un véhicule itinérant, l'Agglo Mobile, pour se porter au plus près des administrés des communes du territoire. Deux salariés ont été recrutés.

L'Agglo mobile propose une offre de services publics GRATUITS, de qualité et de proximité labellisée "Espace France Services". Le lien avec les communes de l'Agglomération du Gard rhodanien est essentiel dans cette offre, pour cela un référent pour la commune de Le Pin est nommé : Brigitte HOOGE.

Les services proposés aux administrés sont les suivants :

- Caisse d'allocation familiale (CAF) : consultation de dossiers, formulaires de demandes de prestations, attestations de paiements...
- Pôle Emploi : consultation des offres d'emploi, frappes de CV, aide à la rédaction de courriers, actualisations, inscriptions...
- Service de l'Etat (Ministère de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques) : formulaires administratifs, cartes grises, permis de conduire, passeports, impôts...
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)
- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- La Poste
- Les services de l'Agglomération : maison de Justice et du Droit, multi-accueils, A.L.S.H, centres de loisirs, mutuelle intercommunale...

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 8 sur 11
---------------------------------	---

### Gouvernance de l'Agglomération du Gard Rhodanien

La nouvelle gouvernance de l'Agglomération du Gard Rhodanien a été présentée et figure en annexe.

## **7 TRANSFERT DU PLU À L'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN**

Monsieur le maire rappelle que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » **sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population** s'y opposent.

La lettre circulaire du 12 août 2020 offre au conseil municipal la possibilité de se prononcer contre le transfert de la compétence PLU à l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune conformément à l'article L.136 de la loi ALUR.

Cet article prévoit, en effet, que dans les 3 mois précédant le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI à fiscalité propre, soit entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020, les communes membres peuvent se prononcer contre ce transfert de plein droit sous réserve de constituer une majorité qualifiée opposée à ce transfert.

La commune de LE PIN souhaite garder l'entière maîtrise de son territoire et considère que le transfert à l'Agglomération du Gard Rhodanien serait de nature à dépouiller la commune et le maire de l'une de ses prérogatives majeures et considère que les élus locaux sont les plus à même de connaître leur propre territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à l'unanimité, au transfert de la compétence PLU à la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

## **8 COMMISSION DE CONTRÔLE ÉLECTORALE**

La commission chargée du contrôle des listes électorales, est renouvelée, selon la loi :

- Un(e) élu(e) (qui ne doit pas être le maire ni les adjoints) : Anne LUPIAC est élue à l'unanimité par le Conseil Municipal,
- Un délégué de l'administration : Bruno LACROIX
- Un délégué du TGI : Anouk CHAMPETIER

## **9 DIA CONTERIO/BONNERY**

Point reporté au Conseil Municipal de novembre.

## **10 DIA VOSGIEN/ROMANET-HAMET**

DIA BRUNEL / Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la maison située sur la parcelle B841, de superficie 1200 m2.

## **11 DIA BRUNEL/DUMONT**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle A741, de superficie 459 m2.

## **12 SOLIDARITÉ INTEMPÉRIES**

Lors de l'assemblée Générale des Maires Ruraux du Gard réunie à Tornac, les élus ont souhaité réaffirmer leurs soutiens chaleureux et solidaires aux communes sinistrées lors des intempéries du 19 septembre dernier. Soulignant que la grande majorité des communes impactées sont des



	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 9 sur 11
--	---------------------------------	---

communes rurales à faible population et que depuis de nombreuses années la baisse des dotations d'Etat affaiblit les finances communales.

L'association des Maires Ruraux du Gard met en place une cagnotte « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 ».

*Les personnes physiques* souhaitant participer à cette cagnotte, peuvent adresser leurs chèques à AMR30 avec au dos « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 ». Le siège de l'association se trouve à Mairie de Massillargues-Atuech 351, Route de Massillargues 30140 Massillargues-Atuech.

*Les collectivités* elles, peuvent faire un mandat administratif sous le libellé AMR30 / Solidarité Rurale Inondations du 19/09/2020.

L'intégralité des fonds récoltés sera distribuée aux communes sinistrées selon la procédure validée et formalisée de manière transparente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le versement de 200 euros aux communes sinistrées.

### **13 SUBVENTION A L'ECOLE**

Audrey SAUVAGE-TEULLE, la directrice de l'école du PIN, constatant une montée de la violence verbale ou même physique entre les enfants, s'est adressée à la commune pour une aide financière dans le but de faire intervenir auprès des enfants une spécialiste du domaine.

Audrey a rencontré cette intervenante la semaine dernière pour animer des "Ateliers à la Paix" dans sa classe au PIN. L'intervention se monte à 400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le versement de 200 euros pour cette opération à l'école du PIN.

### **14 QUESTIONS DIVERSES**

#### **14.1 Rallye des Vins du Gard**

Il aura lieu le dimanche 29 Novembre, une étape sera organisée sur la commune de 8h à 12h ; elle ira de la D5 depuis le Chemin de Cavillargues jusqu'à la Route de La Capelle ; une newsletter sera adressée à la population.









#### **14.2 Téléthon**

Il aura lieu le samedi 5 décembre sous forme d'une course qui passera par LE PIN et « prendra au passage à 10h30 des participants du PIN : P. LHUISSIER – P. DOUCHY – C. JORGE et d'autres qui peuvent se porter volontaires en mairie.

**COMPTE RENDU  
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 10 sur  
11

Véronique BELANGER	
Raphaël CHEVALARD	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	